

<p align="center">Protocole reprise de l'activité TTRCS – COVID-19 Parc des sports de la Grenouillère</p>

Le présent protocole a pour but, dans le respect des recommandations sanitaires Covid-19 et des mesures édictées par le Ministère des sports, d'organiser la reprise de l'activité modélisme.

1. Les installations

Zone végétalisée à l'est de l'équipement dans le prolongement du terrain de football en schiste

2. Les pistes utilisées

2 circuits : TT et RTC (rallye)

Utilisation de la zone lisse interdite (zone parking enrobé rouge)

3. Les horaires d'ouverture aux usagers et les créneaux

Du lundi au dimanche de 09h30 à 13h et de 14h30 à 18h

Pour rappel, les horaires d'ouvertures au public du site, sur la période estivale, sont de 8h30 à 20h du lundi au dimanche, ainsi que les jours fériés.

A. Créneaux de réservation en phase test sur les 15 premiers jours d'ouverture

2 créneaux de 9h30 à 13h, et de 14h30 à 18h pour 5 personnes maximum par créneau

B. Créneaux de réservation au-delà des 15 premiers jours, si test concluant

2 créneaux de 9h30 à 13h, et de 14h30 à 18h pour 10 personnes maximum par créneau

4. Tarifs et paiement

Selon terme de la convention.

5. Modalités de réservation

Via Google sheets uniquement : Communication de la liste nominative (Nom, prénom, téléphone) des pratiquants par créneaux sur un fichier partagé TTRC/OM/AGENTS

Lors de la réservation, le TTRCS confirmera et communiquera à ses adhérents:

- La date, l'heure de réservation et le lieu de rdv ;
- Les conditions d'accès (voir article 6) ;
- les bonnes pratiques pour le respect des gestes barrières pendant l'activité, d'après une check list (voir article 8).
- La fermeture des sanitaires

6. Conditions d'accès aux circuits (Annexe n°1)

7. Les bonnes pratiques (Annexe n°4)

8. Responsabilité et auto-prévention des usagers sportifs

Mise en place d'un dispositif de barrières, rubalise et affichage reprenant les directives nationales appropriées à la pratique du modélisme, les gestes barrières et les règles de distanciation, sur les points suivants :

- Entrée du Parc des Sports
- Différentes circulations
- Point de paiement (accueil)
- Sur les courts de Tennis

Un marquage au sol selon les besoins sera réalisé lors de l'installation du dispositif, notamment pour la circulation et les distanciations .

9. Organisation et présence du personnel de la DAS

1) Selon un planning établi en annexe n°5, le personnel du Parc des Sports de la Grenouillère assure :

- L'accueil des usagers sportifs
- Le routage jusqu'au point de paiement et aux courts
- Le respect des gestes barrières et les règles de distanciation

2) Les jours et horaires de présence des agents de la DAS sont :

- Du lundi aux dimanches et jours fériés
- De 8h à 19h

3) L'effectif journalier des agents est de 2 à 3 agents par jour en journée complète de 8h à 19h avec une heure de repos ou en demi-journée de 8h à 13h30 ou de 13h30 à 19h.

4) Missions des agents

- Agent 1 : Accueil à l'entrée des installations, contrôle de la réservation et de l'identité, routage vers le point de paiement et courts de tennis/circuits TTRCS, routage de sortie et désinfection des courts de tennis utilisés ;
- Agent 2 : Accueil téléphonique et prise de réservations, tenue du registre des réservations, paiement CB, appel des secours en cas de besoin.

Le personnel est muni de visière (en attente de livraison) de protection, de masque, de lingettes désinfectantes et d'un vélo électrique.

10. Plan de circulation (Annexe n°6)

Point d'attention :

- Procédure d'utilisation et d'hygiène du vélo électrique : L'agent désinfecte, à l'aide des lingettes :
 - o La selle
 - o Le cadre
 - o Le guidon
 - o La chaîne anti-vol et/ou l'élément de sécurité anti-vol
- Ce, à chaque prise de poste et à chaque fin de service